

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 32/2024**

Date convocation	: 14/06/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 10
Votants	: 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames, Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire- Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU – Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

**Procuration (s)** : Line GAL Adjointe à M. le Maire Marc LARROQUE

**Absents** : Florise PADER, Martinho DE PASSOS.

**Secrétaire de séance** : Véronique FONTENEAU

**Objet** : Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 Avril 2024

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 Avril 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,  
Mme. Véronique FONTENEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)

Envoyé en préfecture le 26/06/2024  
Reçu en préfecture le 26/06/2024  
Publié le 26/06/2024  
ID :030-213003064-20240621-322024-DE